NOTICE D'UTILISATION

Convention semaine découverte d'un métier

La convention est exclusivement réservée aux entreprises immatriculées au registre des entreprises tenu par la Chambre de Métiers d'Alsace.

Le chef d'entreprise reste seul responsable de la vérification des conditions de mise en œuvre de cette convention, d'accueil ainsi que de la sécurité du jeune dans son établissement.

POUR QUELS JEUNES ?

Elle peut être conclue pour une **durée de 1 à 5 jour(s)** pour la **découverte d'un métier de l'artisanat**, avec :

un **SCOLAIRE**

→ jeune âgé de 14 ans révolus **et** scolarisé au minimum en classe de 4ème, uniquement pendant les vacances scolaires.

ou

un **NON SCOLAIRE**

→ étudiant, jeune inscrit en Mission Locale ou inscrit à Pôle emploi, jusqu'à 30 ans révolus.

CONVENTION
4 exemplaires

Utilisez uniquement le formulaire de convention de l'année en cours, fourni par la Chambre de Métiers d'Alsace

Complétez la convention, établie en **4 exemplaires**. Apposez les **signatures** : la vôtre ; celle du jeune ; celle de son représentant légal s'il est mineur

Avant le début de la semaine découverte d'un métier, adressez un exemplaire de la convention :

- ► au jeune
- ► à la Chambre de Métiers d'Alsace
- ► à votre compagnie d'assurance

Conservez le dernier exemplaire.

LE BILAN

Au terme de la semaine de découverte, complétez la fiche bilan jointe avec le jeune que vous avez accueilli dans votre entreprise. Remettez-lui ce bilan, qui lui permettra de prendre conscience de ses forces et ses fragilités pour une éventuelle entrée en apprentissage.

Le service "Jeunes et Entreprises" de la Chambre de Métiers d'Alsace

Site du Bas-Rhin
30 avenue de l'Europe
CS 10011 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG cedex
Tél : 03 88 19 55 81
Fax : 03 88 19 79 01
stagedec67@cm-alsace.fr

Site de Colmar
13 avenue de la République
CS 20044
68025 COLMAR cedex
Tél : 03 89 20 84 50
Fax : 03 89 24 40 42
je.colmar@cm-alsace.fr

Site de Mulhouse
12 boulevard de l'Europe
BP 3007
68061 MULHOUSE cedex
Tél : 03 89 46 89 00
Fax : 03 89 46 89 04
je.mulhouse@cm-alsace.fr

CMA ALSACE
www.cm-alsace.fr

CONVENTION "SEMAINE DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER"

ANNÉE **2019**

exclusivement réservée aux entreprises artisanales inscrites au Registre des Entreprises, pour les jeunes âgés de 14 ans révolus à 30 ans

La **durée maximale** au sein d'une même entreprise est de **5 jours** (non renouvelable)

entre **"l'Entreprise" :**

Entreprise		Numéro SIRET	
Adresse		Téléphone	
CP / Ville		E-mail	
Représentée par		Fonction	

et **"le Jeune" :**

NOM		Prénom	
Né(e) le		Sexe	❑ H ❑ F
Adresse		Téléphone fixe	
CP / Ville		Téléphone port.	
E-mail		Dernière classe fréquentée	
Situation actuelle du jeune			
Représentant légal		Qualité	❑ père ❑ mère ❑ représentant légal

il est convenu ce qui suit :

Art. 1 :

… ..... accepte de recevoir dans son entreprise .....
à compter du ..... jusqu'au ..... pour une durée totale de : ..... jour(s).

Le chef d'entreprise déclare que la présence du jeune dans son entreprise est conforme aux dispositions légales en vigueur, et reconnaît être responsable de la mise en œuvre de la présente convention.

Art. 2 : l'objet de la convention est de permettre au jeune de découvrir le métier de …… en **observant** des professionnels en action au sein d'une entreprise. Aucun emploi, productif ou non, ne pourra lui être confié sous peine d'être en infraction avec la législation du travail. L'entreprise veillera tout particulièrement à empêcher l'accès aux sites et installations réputés dangereux. Le jeune ne pourra bénéficier d'aucune rémunération. Les parties s'engagent à réaliser un bilan à la fin de la semaine découverte (cf. document joint).

Art. 3 : les périodes d'observation sont à fixer entre 6 h et 18 h. Elles sont interdites le **dimanche** et **les jours fériés**. La durée hebdomadaire ne peut excéder 35 heures. La présence du jeune doit être conforme aux durées indiquées ci-contre →

Tranches d'âge	Durées maximales		Temps de pause
	d'1 journée	de travail ininterrompu	
Moins de 16 ans	7 heures	4 h 30	30 mn
de 16 à 17 ans	8 heures	4 h 30	30 mn
18 ans et +	8 heures	6 h 00	20 mn

Art. 4 : le jeune s'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'entreprise ainsi que le règlement intérieur. Le chef d'entreprise est seul responsable de la vérification des conditions de mise en œuvre de cette convention, d'accueil ainsi que de la sécurité du jeune dans son établissement.

Art. 5 : le chef d'entreprise s'engage à transmettre un exemplaire de la présente convention à sa **compagnie d'assurance avant** le **début de la semaine découverte d'un métier**.

Art. 6 : le jeune, ou son représentant légal, s'engage à couvrir sa responsabilité civile personnelle vis-à-vis de l'entreprise, des salariés de celle-ci et des tiers par un contrat d'assurance.

Art. 7 : les risques "décès et invalidité permanente" sont couverts par un contrat d'assurance de la Chambre de Métiers d'Alsace. Cette protection concerne uniquement les jeunes accueillis par les entreprises inscrites au registre des entreprises artisanales. Pour la **mise en œuvre de l'assurance, un exemplaire** de la présente **convention** doit être **obligatoirement retourné par le chef d'entreprise à la Chambre de Métiers d'Alsace avant le début de la semaine découverte d'un métier.**

Art. 8 : la présente convention pourra être résiliée unilatéralement, à tout moment, et sans que cette résiliation doive être motivée.

Fait en 4 exemplaires, le : ..... à : .....

Le chef d'entreprise | **Le Jeune** | **Le représentant légal**
pour autorisation parentale

FI/2019

SEMAINE DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER

LE BILAN

Le bilan de la "semaine découverte d'un métier" doit être réalisé en concertation entre le jeune et son tuteur en entreprise.

Chambre de Métiers d'Alsace

NOM du stagiaire		Prénom	
NOM de l'entreprise			
Dates du stage	du ..... au 2019	Soit une durée de	..... jour(s)

Avis du tuteur (*)

Comment évaluez-vous la présentation, l'attitude et l'intégration du jeune durant ces journées en entreprise ?

	Présentation	Attitude	Intégration dans l'entreprise
Très satisfaisante			
Satisfaisante			
Peu satisfaisante			
À revoir			

(*) cocher la case correspondante

- Le jeune vous semble-t-il apte à se former au métier que vous lui avez fait découvrir (motivation, intérêt, capacités, dextérité) ? → ❑ oui ❑ non
- Pour quelle(s) raison(s) ? .....
  .....
- Autres observations : .....
  .....

Avis du Jeune (*)

(*) cocher la case correspondante

- Avez-vous été bien accueilli(e) dans l'entreprise ? → ❑ oui ❑ non
- Votre intégration dans l'entreprise a-t-elle été satisfaisante ? → ❑ oui ❑ non
- Qu'avez-vous découvert durant la semaine ? .....
  .....
  .....
- Le métier que vous avez découvert correspond-il à ce que vous aviez imaginé ? → ❑ oui ❑ non
- Souhaiteriez-vous vous former dans ce métier ? → ❑ oui ❑ non
- Souhaiteriez-vous découvrir un autre métier ? → ❑ oui ❑ non

Si oui, quel métier ? .....

Autres observations : .....
.....

Signature du tuteur **Signature du Jeune** **Date**